

DYNAMIQUE EMBAUCHE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

8 Avenue Du Paranat

91940 LES ULIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025



Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale du 8 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'exercice 2025 constitue le premier exercice de présentation des comptes selon le règlement ANC 2022-06. Ce changement de présentation a nécessité des reclassements et une adaptation de la structure des états financiers et de l'annexe. Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ce référentiel, notamment au regard de la présentation des fonds dédiés et des informations comparatives, et apprécié le caractère approprié des informations fournies en annexe relatives à ce changement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 09/06/2026

Le Commissaire aux comptes


EXCELSIA, représenté par

Carole BOULANGER

ASSOCIATION DYNAMIQUE EMBAUCHE

SIEGE SOCIAL : 1 Rue Ambrise Croizat 91120 PLALAISEAU

COMPTES ANNUELS 2025

ALLIANCE EXPERTISE
Société d' Expertise Comptable
18 rue de la Grande Chaumière
75006 PARIS

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	N 31/12/2025			N - 1 31/12/2024
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations Incorporelles	6 174,00	6 174,00		
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions brevets droits similaires	6 174,00	6 174,00		
Autres immobilisations incorporelles				
Imm.inc. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles	106 492,87	96 695,11	9 797,76	14 323,77
Terrains et agencement des terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage	16 244,08	16 244,08		
Autres	90 248,79	80 451,03	9 797,76	14 323,77
Imm.corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières	822 140,10		822 140,10	416 134,57
Participations	255 000,00		255 000,00	255 000,00
Titres imm. De l'activité de portefeuille	556 045,75		556 045,75	150 040,22
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 094,35		11 094,35	11 094,35
TOTAL I	934 806,97	102 869,11	831 937,86	430 458,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur cdes d'imm	1 917,60		1 917,60	
Créances (2)	476 571,88	9 364,14	467 207,74	655 714,41
Créances clients, usages et comptes rattachés	392 129,77	9 364,14	382 765,63	284 893,10
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	69 466,42		69 466,42	364 224,31
Charges constatées d'avance	14 975,69		14 975,69	6 597,00
Valeurs mobilières de placement	61 886,00		61 886,00	61 886,00
Instruments financiers et jetons détenus				
Disponibilités	262 257,53		262 257,53	167 555,73
TOTAL II	802 633,01	9 364,14	793 268,87	885 156,14
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 737 439,98	112 233,25	1 625 206,73	1 315 614,48
(1) Détail des différents comptes de liaison sur tableau annexé (modèle annexe 9)				
(2) Dont à moins d'un an :			478 489,48	655 714,41
Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées aux articles 97 et 110 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003				

BILAN CUMULE AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	N 31/12/2025	N - 1 31/12/2024
FONDS PROPRES ET ASSIMILES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	35 883,80	35 883,80
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	715 397,70	428 927,27
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	153 421,34	153 421,34
Autres réserves	561 976,36	275 505,93
Report à nouveau (a)	34 537,32	34 537,32
Report à nouveau sous contrôle financeur		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)	289 613,30	286 470,43
Situation nette (sous total)	1 075 432,12	785 818,82
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions réglementées		
Provision pour réserve de trésorerie		
Amort dérogatoires et prov renouvellement immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	1 075 432,12	785 818,82
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds dédiés sur concours publics		
TOTAL II		
Provisions		
Provisions pour risques	241 725,00	140 000,00
Provisions pour charges	12 182,00	19 886,00
TOTAL III	253 907,00	159 886,00
DETTES (3)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)		
Emprunts et dettes financières divers (5)	31 634,03	94 571,01
Instruments financiers à terme	11 753,02	6 910,58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 132,28	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 192,97	37 236,25
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	204 521,79	222 474,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (6)	7 633,52	8 717,28
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	295 867,61	369 909,66
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 625 206,73	1 315 614,48
(1) Dont compte 115 : résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(2) Dont compte 120... : résultats sous contrôle de tiers financeurs		
(3) Dont à plus d'un an :		31 634,03
Dont à moins d'un an :	295 867,61	338 275,63
(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :		
(5) Dont cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établ.		
(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales		

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 1er au 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 693 816,57	1 585 998,79
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	618 968,74	631 487,87
Subventions		0,00
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	13 670,39	141 255,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,00
Utilisations des fonds dédiés	0,00	0,00
Autres produits	93 256,33	153 340,60
Total I	2 419 712,03	2 512 082,26
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	177 676,77	267 767,62
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	62 312,69	67 838,80
Salaires et traitements	1 463 094,30	1 504 534,42
Charges sociales	281 093,49	287 701,98
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 901,59	14 706,59
Dotations aux provisions	0,00	5 274,02
Valeur comptables des immob incorporelles et corporelles cédées		0,00
Reports en fonds dédiés	0,00	0,00
Autres charges	28 272,47	79 258,01
Total II	2 028 351,31	2 227 081,44
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	391 360,72	285 000,82

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 1er au 31 DECEMBRE 2025

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 476,64	1 846,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Total III	2 476,64	1 846,11
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	101 725,00	
Intérêts et charges assimilées	1 514,06	376,50
Différences négatives de change		
Valeur comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	103 239,06	376,50
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-100 762,42	1 469,61
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Total VI	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	985,00	
Total des produits (I + III + V)	2 422 188,67	2 513 928,37
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 132 575,37	2 227 457,94
EXCEDENT OU DEFICIT	289 613,30	286 470,43
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

ASSOCIATION DYNAMIQUE EMBAUCHE

**ANNEXE AU BILAN
COMPTES ANNUELS 2025**

ALLIANCE EXPERTISE
Société d' Expertise Comptable
18 rue de la grande Chaumière
75006 PARIS

TOTAL DU BILAN	1 625 206,73
TOTAL DES PRODUITS	2 422 188,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	289 613,30

L'exercice couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et a une durée de 12 mois.

Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

N° de page

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2

- . Secteur d'activité
- . Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.
- . Changement de méthode ou d'estimation et impact

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

3

- . Règles et méthodes comptables
- . Calcul des amortissements et des provisions

III - NOTES SUR LE BILAN

4 à 7

- . Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé
- . Amortissements
- . Provisions
- . Fonds dédiés
- . Etat des créances et des dettes classées selon leur date d'échéance
- . Produits à recevoir et charges à payer
- . Charges et produits constatés d'avance
- . Plus values latentes
- . Fonds associatifs et réserves
- . Reports à nouveaux

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

L' Association est une association intermédiaire conventionnée

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 DU 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er au 31,12,2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation.

Les incidences financières et de présentation sont exposées en page - 8-

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés par le conseil d'administration sont élaborés et présentés en vertu de l'article L612-4 du code de commerce et conformément aux règles édictées par les règlements ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2014-03 relatif au plan comptable et n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

. Installations techniques	3 ans
. Matériel de bureau	2 à 3 ans
. Matériel informatique	2 à 3 ans
. Mobilier	2 à 5 ans
. Matériel de transport	3 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et que le risque de non récupération a été évalué

III - NOTES SUR LE BILAN

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

	A l'Ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 174			6 174
. Autres immobilisations corporelles	137 306	5 000	35 813	106 493
. Immobilisations en cours	-			-
. Immobilisations financières	416 135	406 005	-	822 140
TOTAUX	559 615	411 005	35 813	934 807

AMORTISSEMENTS

	A l'Ouverture	Dotations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 174		-	6 174
. Autres immobilisations corporelles	122 982	6 537	32 824	96 695
TOTAUX	129 156	6 537	32 824	102 869

PROVISIONS

	A l'Ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
. Provisions pour risques et charges	19 886		7 704	12 182
. Provisions/clients et comptes rattachés	5 967	9 364	5 967	9 364
. Fonds dédiés		-		-
. Participations financières	140 000	101 725		241 725
TOTAUX	165 853	111 089	13 671	263 271

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR DATE D'ECHEANCE**a) Montant total des créances 478 489**

A moins d'un an 478 489

A plus d'un an -

b) Montant total des dettes 295 868

A moins d'un an 295867,61

A plus d'un an et moins de 5 ans -

A plus de 5 ans -

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER**a) Produits à recevoir -**

Créances clients et comptes rattachés 158 766

Autres créances -

b) Charges à payer 70 540

Fournisseurs et dettes rattachées 11 027

Dettes fiscales et sociales 70 518

Autres dettes 23

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**a) Total des charges constatées d'avance 14 976**

Exploitation 14 976

Hors exploitation

b) Total des produits constatés d'avance -

Exploitation -

Hors exploitation

III - NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

	A l'ouverture	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Fonds associatifs					
- sans droit de reprise	35 883,80				35 883,80
- avec droits de reprise					
Réserves					
- Excédents affectés à l'investissement					
- Trésorerie	153 421,34				153 421,34
- Compensation des déficits					
- Compens. Charges d'amortissements					
- Autres	275 505,93	286 470,43			561 976,36
	464 811,07	286 470,43			751 281,50

REPORTS A NOUVEAU (a)

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Report à nouveau gestion libre	34 537,32			34 537,32
Report à nouveau gestion contrôlée				
Charges refusées par autorité tarification				
Excédents affectés réduction charges				
Excédents affectés financement charges				
Déficits reportés				
Charges non opposables - C.E.T.				
Charges non opposables - congés à payer				
	34 537,32			34 537,32

(a) Excédents si positifs, déficits si négatifs

**DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT**

	<u>Evaluation au bilan</u>	<u>Evaluation au dernier prix du marché</u>
Valeurs mobilières de placement	61 886	61 886
Soit une plus value latente de		

PROVISION POUR RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été estimé au 31 décembre 2025 pour l'ensemble du personnel selon les paramètres suivants s'élèvent à 12 182 euros.

Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
Table de progression des salaires 2%
Table de rotation du personnel non cadre 2%
Table de rotation du personnel cadre 1%
Taux d'actualisation : 2,25%

EMPRUNT

L'association a souscrit un prêt garanti par l'état de 250 000€ auprès de la Caisse de crédit Mutuel de Verrières Mutuel de Verrières le Buisson, dans les conditions fixées par la loi n°2022-289 du 23 mars 2022 de finances rectificative pour 2022, la loi 2022-935 du 30 juillet 2022 et l'arrêté du 23 mars 2022 modifié, accordant la garantie de l'Etat aux Etablissements de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi. La date d'échéance du PGE prévue initialement le 10/06/2022 est différée au 04/07/2022 avec un remboursement constant à compter de cette date sur 48 mensualités de 5 370,92 €, au taux fixe de 0,7%.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association n' a pas mentionné d'évaluation des contributions volontaires en nature.

VII - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.
Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat.

Dans la colonne 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique

Dans la colonne 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».

les changement signifticatifs intervenus dans les cadre de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 sont présentés ci-dessous

Compte origine	Nouveau comptes	Libellés	2024 ANC 2022-06	2024 ancienne norme	Ecart
777 791000 771000 775000	747000 758000 758800 752000	Concours publics et subventions d'exploitation Reprise provision-amort transfert charges Autres produits Produits de cession d'éléments d'actifs	109 109,00 99,30	109 109,00	- - 99,30 -
Total des produits exploitation			109 208,30	109 109,00	99,30
675000 671800	652000 658000	valeur actif cédées Autres charges	1 383,99		- 1 383,99
Total des charges exploitation			1 383,99	-	1 383,99
Incidence reclassement résultat exploitation					- 1 284,69
777 775000 771000	747000 752000 758800	Quote part sub inscrite compte de résultat Produits de cession d'éléments d'actifs Produits exceptionnels	99,30		- - 99,30
Total des produits exceptionnels			99,30	-	99,30
675000 671800	652000 658000	Charges exceptionnelles	1 383,99		- 1 383,99
Total des charges exceptionnelles			1 383,99	-	1 383,99
Incidence reclassement résultat exceptionnel					- 1 284,69